

La CGT

vous informe



La destruction et la privatisation des services de l'État sont « en marche »

Circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018

Nous nous arrêtons ici sur ces deux circulaires que nous appellerons par commodité « *circulaires du 24 juillet* », publiées au cœur de l'été alors que les agents sont en congés. Ce timing et cette méthode en disent long sur la volonté du Gouvernement d'agir dans le dos de ses agents et des organisations syndicales et de refuser tout débat ou concertation. Le fameux dialogue social, quand il existe, se limitant à des séances d'information et de présentation.

Ces circulaires sont à mettre en lien avec plusieurs autres textes ou rapports :

- Circulaire du Premier ministre « Programme « Action Publique 2022 » du 26 sept. 2017,
- Rapport du Comité Action Publique 2022 de juillet 2018,
- Rapport de préfiguration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires de juillet 2018,
- Projet de loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)
- Loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC).

Car tous participent d'une même entreprise et nous pourrions y ajouter les projets de modifications constitutionnelles, les réformes de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les réformes annoncées du système de retraites, de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage...

Cette entreprise pour laquelle le Chef de l'État et le Gouvernement disent avoir été élus n'est pas une simple réforme de l'État ; c'est encore moins une Réorganisation Territoriale de L'État (RÉATE) de plus ; ce n'est pas plus une modernisation de la société : **c'est une transformation en profondeur d'un modèle de société conduisant droit à un pays sous administré, livré aux intérêts privés, profitant aux plus riches et aux lobbys laissant de côté la grande majorité de sa population en la paupérisant de plus en plus.**

SNPTAS CGT

Syndicat National des
Personnels Techniques,
Administratifs et de Service
de l'Équipement et de
l'Environnement

Site internet

www.snptas-cgt.net

MTES / MCT - Plot I
92055 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01.40.81.83.12 (17)
snptas.cgt.syndicats@i-carre.net

Les circulaires du 24 juillet

Ces deux circulaires enjoignent respectivement à chaque ministre et à chaque préfet de région à :

- ☑ réorganiser son administration centrale pour plus de déconcentration,
- ☑ réorganiser ses services déconcentrés avec l'abandon de certaines missions pour réduire les effectifs et accélérer la privatisation des services publics.

Nous y sommes !

Les Préfets de Région n'ont pas attendu, ils ont écrit aux Préfets et Directeurs Régionaux pour leur demander leurs contributions dans l'application de la circulaire du 24 juillet dernier et leur fournir :

- Une analyse qualitative des missions de l'état de demain (point 2 de la circulaire)
- Une note sur les propositions de modularité dans l'organisation des services départementaux et de mutualisation des fonctions support (point 3 de la circulaire)

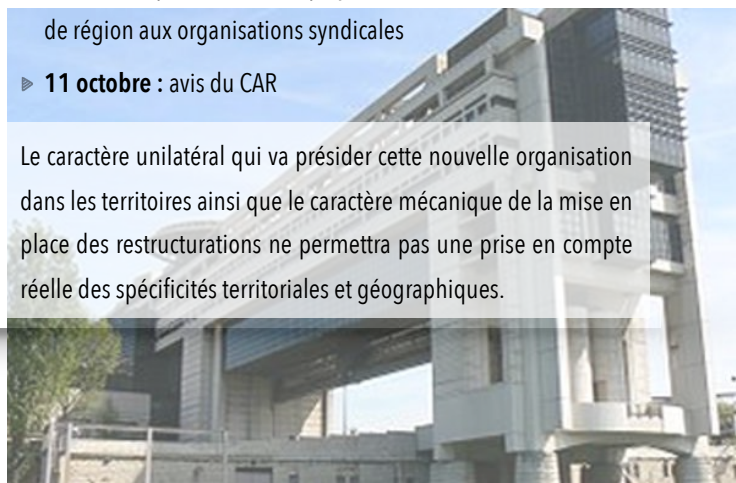
Ces propositions doivent être les plus concrètes possibles telles que les éventuels projets de fusion ou regroupement de DDI, d'intégration d'Unité Départementale de directions régionales

(DREAL et DRJSCS notamment) au sein de DDI, de création de DDI interdépartementales, ou de création de secrétariat généraux communs qui peuvent être étendus aux services départementaux des Finances Publiques et aux services administratifs de l'Education Nationale.

Le calendrier en est resserré, en voici un exemple avec la mise en œuvre du processus en Occitanie :

- **5 septembre** : retour des contributions régionales et départementales
- **13 septembre** : présentation en Pré-CAR
- **18 septembre** : échanges en Visio avec les Préfets (Points d'arbitrage)
- **25 septembre** : présentation en CODIR régional
- **9 octobre** : présentation du projet d'avis du Préfet de région aux organisations syndicales
- **11 octobre** : avis du CAR

Le caractère unilatéral qui va présider cette nouvelle organisation dans les territoires ainsi que le caractère mécanique de la mise en place des restructurations ne permettra pas une prise en compte réelle des spécificités territoriales et géographiques.



Pour la CGT

Ces injonctions prennent en étau les personnels de la

Fonction publique d'État :

d'un côté les ministres doivent déconcentrer les missions et personnels d'administration centrale, de l'autre côté, les préfets reçoivent injonction de revoir, une fois encore, leurs effectifs à la baisse en externalisant des missions vers le privé ou en les transférant aux collectivités ou Agences ! (contrôles..., instruction ADS et taxes d'urbanisme, aides à la pierre, eau et biodiversité, PAC....) et en généralisant des maisons de services au public (MSAP) et des guichets uniques dans lesquels seront affectés des agents à côté de bornes numériques pour assurer l'accueil !

Il s'agit là encore une fois, d'une opération de réduction drastique du secteur public, de ses postes et de ses missions par :

- l'hybridation public/privé ou la privatisation des missions en faisant passer à terme certains personnels sous le régime général du droit du travail ;
- la décentralisation des missions de l'État aux collectivités territoriales alors qu'elles sont également fortement impactées par des réductions budgétaires.

■ **Pour la CGT, la transposition massive de pratiques issues du privé ne constitue en rien une modernisation des services publics.**

C'est au contraire vouloir ramener la société avant 1946, avant la mise en place du statut quand les fonctionnaires n'étaient que des « sujets ». Autrement dit, le processus AP 2022 prône la fin du « fonctionnaire citoyen » qui participe à la construction et au fonctionnement de son administration, pour privilégier des agents dont l'évolution de carrière sera plus liée à leur manière de servir leur chef plutôt que l'usager du service public.

■ **Pour la CGT, ce coup de grâce porté au secteur public par le Gouvernement jette les fondements d'une société déréglementée volontairement inégalitaire et à la carte.**

Pour preuve et dans l'esprit de la réforme du code du travail : L'expérimentation en cours dans des départements et régions permet aux préfets de déroger à certaines dispositions réglementaires pour un motif d'intérêt général afin d'accélérer et faciliter les démarches et projets dont l'État soutient l'implantation au risque d'être en infraction vis-à-vis de la réglementation.



Quel avenir pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires alors qu'une réduction des effectifs est imposée dans les « jeunes » Agences de l'eau : mutualisation accélérée entre les 6 agences avec des conséquences lourdes pour les personnels ! Une réunion des comités techniques des 6 agences se tiendra le 26 septembre à Paris.

Que dire de la volonté du gouvernement de créer l'Agence Routes Nationales de France !

Le choix politique des gouvernements successifs est de contracter les dépenses publiques sous prétexte de la dette, ce qui s'est traduit par le recours aux concessions d'infrastructures et des contrats de Partenariat Public Privé dans la réalisation des projets ferroviaires et routiers. Les lois de finances diminuent les effectifs et les moyens d'intervention des ministères non prioritaires comme celui de l'Écologie, ce qui a pour conséquence une baisse constante des dépenses consacrées à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier national. Le taux de renouvellement annuel des chaussées est en constante baisse : de 20 ans au lieu des 15 ans.

La CGT dénonce cette énième remise en cause du secteur public et entrevoit déjà ses conséquences sociales désastreuses pour les agents qui sont tout à la fois citoyens et usagers.

La CGT est contre la création d'agences qui à terme casse le service et le statut de la fonction publique.



La CGT affirme

que la spécificité et l'unicité de services publics doivent apporter la garantie d'une couverture de l'ensemble du pays et en capacité d'assurer la mise en œuvre de politiques publiques nationales égales, justes et solidaires. Égalité d'accès et égalité de traitement de tous les citoyens-usagers quelles que soient leurs origines, leur lieu de vie et mode d'existence, ce qui est le propre des administrations de l'État.

La CGT affirme

qu'il faut des services publics nécessitant la présence à tous les niveaux institutionnels d'une administration des ministères de la Transition Écologique et Solidaire, de la Cohésion des Territoires et de l'Agriculture et de l'Alimentation jusqu'au niveau infra-départemental, dotée de Services Techniques de l'État d'un haut niveau d'expertise et de technicité en capacité de répondre aux problématiques locales, afin de traiter les questions écologiques, agricoles, climatiques et environnementales autrement que sous la pression de lobbies défendant des intérêts privés ou publics particuliers, corporatistes et (ou) partisans (multinationales, industriels, associations) au détriment de l'intérêt général.

Ce qui implique une conception de Services Techniques de l'État optimum, au moindre coût pour la nation prise dans son ensemble, et étant en capacité de répondre aux enjeux d'aménagement autrement que par le recours ultime à l'État en réponse à l'émergence de projets contestés par le corps social.

La pertinence de tels services repose sur leurs modes de fonctionnement et d'organisation, leur maillage en réseau, leurs écoles d'enseignement et centres de formation, leurs services d'études et de recherche, leur capacité d'expertise, mais

également leur neutralité, le statut de leurs agents (titre II de la fonction publique), leur contrôle de gestion et leur maîtrise comptable - les collectivités locales échappant aux normes comptables de la LOLF au nom du principe de la libre administration territoriale et restant tributaires de dotations de l'État -

C'est pourquoi la CGT revendique la transformation des DDT(M) en véritables directions techniques départementales de l'État de plein exercice, réellement en charge de missions relatives à la mise en œuvre d'une politique de développement soutenable dans tous les domaines de l'organisation de l'espace.

Au-delà de leurs missions régaliennes, ces directions doivent posséder la technicité, la taille critique et la proximité suffisantes à l'échelle des territoires pour être en capacité de répondre conjointement aux besoins de toute la collectivité.

Il faut redonner tous les moyens humains et financiers aux DDT(M) pour l'exercice de missions de service public essentielles à la vie de nos concitoyens et de nos territoires. Missions dévolues à l'État et qui doivent placer ses services en première ligne pour l'habitat, la construction durable, la politique de la ville, l'urbanisme, les transports, l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'écologie et le développement durable.

Cela ne peut se faire qu'en cohérence avec des directions régionales (DREAL, DR idf), renforcées, pour assurer un pilotage des politiques publiques, produire des analyses et des études à l'échelle régionale et organiser l'appui et la coopération entre les DDT(M) sur le territoire.

Ce combat est celui de l'intérêt général et du progrès social pour toutes et tous.

> La CGT appelle les personnels avec ses représentants locaux, à intervenir dès maintenant, auprès de chaque chef de service, pour défendre ses missions et exiger des garanties pour les agents.